



Belvaux/Sanem, le 29 octobre 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en date du 20 octobre 2020, réf N° **3A/2020/3072/171**,

Madame ORAZI-GANG

a eu l'autorisation **pour l'exploitation d'un monte-escaliers à Soleuvre, 52, rue Pierre Neiertz.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **29 octobre 2020 au 08 décembre 2020 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

La secrétaire,

Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe

Tamara Duschène
Manon Greven

